

Conseillers municipaux	Présence / Absence
PINEL Jean-Claude	Présent
HERAILH Pierre	Présent
PICOUET Eliane	Présente
ESPADA Cyril	Présent
HEBRARD André	Présent
NOURET Jean-Claude	Présent
PAGES Maryse	Présente
BRUNO Elisabeth	Présente
GAY Sylvie	Présente
PENCHENAT Loïc	Présent
GALANTI Laurie	Présente
JACQUIER Philippe	Pouvoir à PICOUEt Eliane
TABOUELLE Alain	Pouvoir à ESPADA Cyril
CARSALADE Isabelle	Pouvoir à BRUNO Elisabeth
JANSON Didier	Présent

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

Date de la Convocation : 11/09/2026

Date du Conseil Municipal : 17/09/2026

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 15

- En Exercice : 15

- Présents : 12

- Pouvoirs : 3

Secrétaire de séance : Maryse PAGES

Le 17 septembre 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Délibération 2026/51 : Convention de partenariat et de moyens avec le collectif de soutien aux aidants familiaux du territoire Sor et Agout

Vu la délibération n°CCAS20260717_10 du conseil d'administration du CCAS de Puylaurens, en date du 17 juillet 2026, approuvant le projet de convention entre le CCAS de Puylaurens et les communes, qui expose les éléments suivants :

La Communauté de Communes Sor-Agout participe depuis 2011 à une démarche visant à développer des actions de soutien aux aidants familiaux de son territoire, dans le cadre d'un programme piloté par la MSA jusqu'au 31 Décembre 2013.

Les différents partenaires ont souhaité que l'action perdure et se sont mobilisés à cet effet le 6 octobre 2016 en signant une charte de partenariat et d'engagements pour le soutien aux aidants familiaux sur le territoire de la Communauté de communes Sor-Agout.

En 2017, afin de pérenniser les actions en direction des aidants, il a été décidé que le CCAS de Puylaurens, dans l'attente de la création d'un CIAS (Centre Intercommunal d'Actions Sociales), soit l'interlocuteur financier entre les communes et les CCAS du territoire intercommunal.

En 2021, le CCAS de Puylaurens a souhaité renforcer sa mobilisation en faveur des aidants en maintenant sa position de porteur financier. Depuis janvier 2021, l'animation du collectif est confiée à Mme AUSSENAC Marine, Chargée de projet en faveur des aidants familiaux, dans l'attente d'un éventuel opérateur technique et social sur la Communauté de Communes Sor-Agout.

Depuis 2021, les actions du collectif des aidants familiaux, piloté par Mme. AUSSENAC Marine, se sont renforcées et le nombre de personnes accompagnées est en constante augmentation. La participation des communes était alors fixée à 0.20 euros par habitant.

Au regard du bilan d'activités du collectif et afin d'accompagner ces évolutions et de soutenir ses actions, il est proposé de faire évoluer cette participation en 2026 à 0.25 euros par habitant, puis à partir de 2027 à 0.30 euros par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

- APPROUVE le projet de convention de partenariats et de moyens avec le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Puylaurens ;
- APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant de 179,75 € pour l'année 2026, correspondant à 0,25 €/habitant multiplié par 719 habitants ;
- APPROUVE la participation à hauteur de 0,30 €/habitant à partir de l'année 2027 ;
- AUTORISE le Maire à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.

Le Secrétaire de séance, Mme Maryse PAGES.

